

Dammarié

Le quartier Saint-Louis

L'aménagement du futur quartier Saint-Louis est notamment attaché à la dépollution de certains terrains. Le site comporte en effet d'anciennes scories salines, résidus de production des anciennes activités industrielles, dont celles de la fonderie d'aluminium de la société Affimet.

La dépollution du site représente une avancée concrète pour l'aménagement de cette ancienne friche industrielle au fort potentiel.

En accord avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, Rio Tinto a déjà procédé à une première remise en état du site en 2018. Il entame maintenant la dernière étape qui vise au traitement de l'alvéole de scories salines du site. Le chantier a débuté en avril 2021 pour une durée estimée à un peu plus de deux ans, soit une réhabilitation du site d'ici fin 2023. Une quinzaine de personnes sera présente entre 6h et 21h en semaine. Le budget de cette opération s'élève à 16 M€ financés par Rio Tinto.

Les poussières de chantier seront contenues grâce à des systèmes d'aspiration et d'abattement de l'air. Les composés présents dans ces poussières ne présentent pas de risque. En ce qui concerne les émanations d'odeur qui peuvent être ponctuelles, elles ne présentent pas non plus de risque pour la santé mais elles sont de fait désagréables. Des bâches disposées pendant les travaux atténueront ce phénomène.

Les sédiments des berges de la Seine ont été analysés avant et le seront pendant les travaux afin de vérifier l'absence d'impact sur la qualité du milieu. Un dispositif de pompage et de canalisation sera aussi mis en place pour la durée des travaux. Tout est encadré par arrêté préfectoral et soumis à l'expertise d'hydrogéologues agréés par l'Agence Régionale de Santé. Ils ont d'ailleurs rendu un avis favorable sur le projet. Les études menées garantissent la préservation de la qualité de l'eau et la biodiversité de la Seine. Toute l'opération de dépollution est d'ailleurs encadrée et fera l'objet d'un suivi et d'un contrôle par les administrations et autorités compétentes.